

Contrat de Partenariat sur le site de l'ANFP

Entre : L'Association Nationale des Formateurs en Pâtisserie
Château de Montbarnier
43200 Yssingeaux
www.anfp.fr
Association n° 03857, Créée le 11 septembre 1986.
Numéro de SIREN : 352 708507 — Numéro de SIRET : 352 708 507 00012.
(Ci-après appelé éditeur)

Et :

Préambule :

CONSIDERANT QUE l'annonceur désire devenir partenaire sur le site web de l'éditeur.
CONSIDERANT QUE l'éditeur accepte de louer à l'annonceur un espace publicitaire sur son site web et de lui fournir divers autres services ci-après décrits, moyennant bonne et valable considération.
CONSIDERANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit.
CONSIDERANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution dans l'attente constatée de la présente convention.

EN CONSEQUENCE DE CE QUI PRECEDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **Préambule :**
Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.
2. **Location d'un espace publicitaire :**
L'éditeur accepte de louer à l'annonceur un espace publicitaire sur le site web de l'ANFP et dont l'adresse URL est **www.anfp.fr** (ci-après appelé « le site web ») afin qu'il apparaisse une annonce publicitaire, conformément aux spécifications qui se trouvent sur le bulletin de parution du présent contrat.
3. **Considération :**
 - a) **Prix :**
En considération de la location de l'espace publicitaire partenaire, l'annonceur doit payer à l'éditeur le prix indiqué dans le bulletin de parution.
 - b) **Facturation :**
Toute facture de l'éditeur est envoyée à l'annonceur à l'adresse indiquée dans le bulletin de parution ou à toute autre adresse que l'annonceur peut communiquer à l'éditeur après la signature du présent contrat.

ANFP Château de Montbarnier 43200 Yssingeaux

Tel. : +33 47 16 57 250 — Fax: +33 47 16 55 36 8

Association n° 03857, Créée le 11 septembre 1986. Statuts modifiés le 6 juillet 1991, le 27 octobre 2001 et le 22 octobre 2005.

Numéro de SIREN : 352 708507 — Numéro de SIRET : 352 708 507 00012.

c) Termes et conditions de paiement :

Le prix est payable par l'annonceur à l'éditeur selon les termes et conditions de paiement indiqué dans le bulletin de parution.

4. Obligations :

a) Obligations de l'annonceur :

L'annonceur s'engage et s'oblige envers l'éditeur à ce qui suit :

- L'annonceur doit fournir l'annonce publicitaire partenaire dans la forme et à l'intérieur des délais prévu dans le bulletin de parution.
- L'annonceur doit apporter à l'éditeur toute sa collaboration et lui fournir toute l'information requise pour l'exécution des services fournis.
- L'annonceur doit apporter sans délai à l'éditeur tout problème porté à sa connaissance et concernant :
 - Le fonctionnement du serveur Web
 - L'affichage du site Web (notamment, la page Web de l'annonce)
 - L'affichage de l'annonce publicitaire partenaire
- L'annonceur est le seul responsable du contenu publicitaire et des dommages pouvant découler de son utilisation ou de son affichage
- L'annonceur doit prendre fait et cause de l'éditeur si ce dernier est mis en cause ou porté partie dans une procédure judiciaire intentée par un tiers personne et alléguant une faute à l'éditeur découlant de la présence ou de l'affichage de l'annonce publicitaire ou de son contenu ; et indemniser l'éditeur de toute condamnation monétaire en capital et intérêts ainsi que tous les frais judiciaires et extrajudiciaires que peut encourir en conséquence.
- L'annonceur ne peut céder aucun de ses droits présent dans le contrat (Affichage d'une Bannière PUB Partenaire) sans le consentement préalable de l'éditeur.

b) Obligation de l'éditeur :

- L'éditeur s'engage et doit respecter les conditions de publicités présentes dans le bulletin de parution.
- L'éditeur doit maintenir un site fonctionnel qui permet de rendre visible tous les espaces publicité partenaire aux visiteurs. Il en va de là, une intervention de la part de l'éditeur en cas de problème technique (affichage, serveur, ...) sur le site web.
- L'éditeur doit être ouvert à toutes propositions de l'annonceur, et doit poser un choix sur l'acceptation ou pas de cette proposition.
- L'éditeur doit veiller à insérer la publicité dans l'espace prévu à ces effets (voir Bulletin de parution).
- L'éditeur est dans l'obligation d'insérer la publicité partenaire de manière à ce que le visiteur ait conscience que ce qu'il voit constitue une publicité et non un élément même du site.
- L'éditeur s'engage à ce qu'un clic sur la bannière PUB de l'annonceur amène le visiteur vers le site de l'annonceur, cette adresse peut être changée par simple demande de l'annonceur.
- L'éditeur se réserve le choix des dates de parution en cas de surcroît d'occupation des espaces en location.

L'association ANFP, se propose de publier sur son site une ou des bannières publicitaire(s) destinée(s) à des entreprises qui disposent de points communs avec le but de l'Association Nationale des Formateurs en Pâtisserie. Le Site web de l'ANFP est par excellence, le document d'information des formateurs en Pâtisserie, Confiserie, Glacerie, Chocolaterie et Traiteur Français et étrangers.

Vous ferez partie des partenaires privilégiés de l'ANFP, présents sur les différents concours tels le championnat de France des Arts Gourmands sur le SIRHA à Lyon et le Festival de Croquembouches à Yssingeaux dans le cadre de l'ENSP.

Nous vous proposons plusieurs possibilités de devenir partenaire ANFP et de soutenir nos actions :

Partenariat classique : Bannière de partenariat sur le site

	Taille de la Bannière	Durée / Prix
Espace	468x60	1 an → 350 €
Total TTC	 x 350 € → €

Partenariat Privilège : Bannière de partenariat sur le site + annonce lors des concours

	Taille de la Bannière	Durée / Prix
Espace	468x60	1 an → 500 €
Total TTC	 x 500 € → €

Partenariat « Sponsor » Officiel : Bannière de partenariat sur le site + annonce lors des concours + notification sur les règlements des concours.

	Taille de la Bannière	Durée / Prix
Espace	468x60	1 an → 1000 €
Total TTC	 x 1000 € → €

Partenariat « Sponsor Concours » Officiel : Bannière de partenariat sur le site + annonce lors des concours + notification sur les règlements des concours + panneau lors des concours

	Taille de la Bannière	Durée / Prix
Espace	468x60	2 an → 1500 €
Total TTC	 x 1500 € → €

Les étapes à respecter pour la publication :

- Remplir et signer le contrat ainsi que le bulletin de parution. Y joindre le règlement par chèque à l'ordre de l'ANFP et à adresser au Trésorier Général : ANFP - Mr LAHOZ Hilaire – Chemin du Pigeonnier – 83119 Brue Auriac
- Envoyer la bannière (ou les bannières) et le message de présentation du partenaire (tel que vous désirez qu'il apparaisse sur le site) par mail à « jeancharlesbalthazard@gmail.com » avant le 20 du mois précédant la publication pour une mise en ligne dès le 1^{er} du mois.
- Vous recevrez pendant la parution de votre annonce sur le site, une facture reprenant précisément votre location.

Notre association s'engage aussi à diffuser un lien permanent vers le site de l'annonceur dans la rubrique « lien » du site web de l'ANFP, ci ce dernier fait recoure à une demande de location d'un espace publicitaire sur le site web de l'association en tant que partenaire.

En accord avec les termes du contrat et les spécifications du bulletin de parution, les deux parties s'engagent mutuellement.

Nom, Prénom ou cachet de l'entreprise et signature du :

Représentant de l'ANFP

L'annonceur, partenaire du site